

Office de la consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Dépôt d'un mémoire
concernant la consultation sur le projet de
Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal

Document rédigé par: M. Louis Martineau, Ph.D
(renseignements nominatifs enlevés)

Date du dépôt: le 18 avril, 2008

Titre du mémoire:

Opinions sur la protection de la biomasse, l'utilisation des vélos sur les sentiers du Parc,
et l'invalidité de la question #4 du formulaire de consultation publique

Opinions sur la protection de la biomasse, l'utilisation des vélos sur les sentiers du Parc,
et l'invalidité de la question #4 du formulaire de consultation publique

Table des matières

Présentation de l'auteur	3
Intérêt porté au projet	4
Opinions et préoccupations liées au projet	5
1) La protection du Parc est une priorité	
2) Freiner l'expansion non-contrôlée du réseau de sentiers	
3) Freiner la détérioration des sentiers	
4) Le cyclisme sur sentier comme activité physique en expansion	
5) Plan de partage du réseau	
6) Aspects de sécurité	
7) Défrayer les coûts d'un projet-pilote	
Préoccupations liées à la question 4 du formulaire de consultation	8
1) Terminologie inexacte et biaisée	
2) Fausses affirmations et faits non-démontrés scientifiquement	
3) Production de données invalides	
Conclusions et Résumé	9
Annexe	10

Rapport sur l'impact du cyclisme en sentier dans les parcs

"Off-road Impacts of Mountain Bikes: A Review and Discussion"

Publié par le Département de conservation de la Nouvelle-Zélande

Reproduit avec permission sur le site web:

<http://www.mountainbike.co.nz/politics/doc/impacts/index.htm>

Présentation de l'auteur:

M. Louis Martineau habite à 800 m du Parc du mont Royal et travaille à l'intérieur de l'arrondissement du mont Royal. Il s'auto-qualifie d'expert-usager du Parc en vertu de plus de 100 visites annuelles. Sur les sentiers du Parc, M. Martineau pratique la randonnée pédestre, la course à pied, le ski de fond, la raquette, ainsi que le vélo. En vertu d'un doctorat en Physiologie de l'exercice et d'un poste de chercheur à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, M. Martineau est expert en bienfaits de l'activité physique et en pathophysiologie des maladies liées à la sédentarité.

Intérêt porté au projet:

Le Parc du mont Royal est un joyau du patrimoine de Montréal. Sa gestion, ainsi que tout changement de politique envers sa gestion, concerne tous les résidents de Montréal et, très particulièrement, les usagers du Parc.

En tant que parc de Montréal ayant les plus grandes superficies totale et boisée, le parc du mont Royal représente l'endroit clé pour la pratique des sports de plein air dans la grande région de Montréal. Il est donc essentiel que cette ressource soit protégée. Mais en parallèle, il est essentiel que cette ressource soit accessible à tous les citoyens.

Basé sur la question #4 du formulaire de consultation publique ainsi que les préambules à cette question, je dois conclure que la Ville de Montréal souhaite restreindre ou éliminer complètement la pratique du vélo sur les sentiers du mont Royal. Face à l'augmentation fulgurante du taux d'obésité et des maladies liées au manque d'activité physique, il est socialement irresponsable d'imposer une politique cherchant à limiter l'accessibilité à l'activité physique. De plus, le nombre de cyclistes étant en croissance, il faut tenter d'accommoder cette nouvelle population plutôt que de dépenser des ressources à essayer de l'exclure.

Basé encore sur la question #4 et ses préambules, je dois conclure que le souhait de restreindre ou d'éliminer la pratique du vélo sur les sentiers du Parc est fondé sur des préjugés et fausses informations concernant l'impact environnemental du vélo. Je tiens à démontrer par la présente lettre que les véritables problèmes de perte de surface boisée et d'érosion touchant le Parc sont attribuables à des facteurs tels que le volume d'usagers, la gestion des eaux, et un aménagement forestier inadéquat, et non pas à la pratique d'une activité physique en particulier.

Je m'oppose non seulement à l'idée de limiter une forme saine d'activité physique, mais aussi à la façon dont la Ville semble s'y prendre. La question #4 du formulaire de consultation ainsi que les préambules à cette question contiennent de fausses affirmations, mettant en doute l'objectivité de la question et l'outil de sondage, ainsi que le niveau de connaissance des auteurs du Plan. Il est de mon devoir de démontrer le manque de véracité des propos émis, et conséquent à ce manque, l'invalidité de toute conclusion qui serait basée sur les réponses obtenues à cette question.

Avant d'entreprendre de limiter la pratique du vélo sur les sentiers du Parc, il est essentiel de quantifier les impacts physiques et sociaux de cette activité par rapport aux autres activités pratiquées dans le Parc au moyen d'une étude scientifique en bonne et due forme. Mais bien avant d'en arriver à ce point, il faut au moins tenter l'expérience d'intégrer le cyclisme aux autres activités pratiquées dans le Parc. Plusieurs solutions existent pour favoriser la co-existence des randonneurs et des cyclistes à l'intérieur du réseau de sentiers du Parc, tout en respectant l'environnement et en protégeant le Parc.

Opinions et préoccupations liées au projet

1) La protection du Parc est une priorité

Dans les dernières années, de nouvelles réglementations municipales ont été apportées afin de protéger le parc du mont Royal et d'empêcher que de nouvelles constructions empiètent sur sa superficie ainsi que sur les espaces non-développés des zones avoisinant la montagne. J'approuve cette réglementation, même si elle n'atteint pas l'objectif d'un moratoire total sur les nouvelles constructions. Le plan de protection et de mise en valeur a pour but la conservation du Parc, et représente donc une autre bonne initiative.

La protection du périmètre du Parc est un défi de taille. Mais la protection de la superficie boisée à l'intérieur de ce périmètre en est un tout aussi important. La diminution de la superficie boisée et la détérioration des superficies praticables (i.e. sentiers) qui résultent de l'utilisation du Parc sont directement proportionnelles au nombre d'usager et inversement proportionnelles aux efforts dédiées à l'aménagement forestier. Comme le nombre d'utilisateurs ne peut que croître, c'est au niveau de l'aménagement forestier qu'il faut agir pour protéger le Parc et il devient nécessaire d'adopter de nouvelles techniques de conservation adaptées à la densité réelle d'utilisateurs.

2) Freiner l'expansion non-contrôlée du réseau de sentiers

Le plus grand problème au niveau de la conservation de la biomasse est sans doute l'expansion non-contrôlée du réseau de sentiers. Ce réseau est intégral à la pratique de sports de plein air. Mais la superficie de ce réseau (superficie non-boisée) doit être en équilibre avec la superficie boisée du Parc. Si les sentiers se multiplient et empiètent davantage sur la superficie boisée (et par définition réduisant la biomasse), ceci aura des conséquences négatives sur les écosystèmes et la biodiversité, en plus de diminuer l'agrément des usagers. Il est même probable que l'équilibre optimal aie déjà été dépassé. Il est donc primordial de limiter les déplacements en forêt exclusivement au réseau de sentiers et de bien délimiter ce réseau. Ceci peut être accompli par de petites clôtures, mais il serait préférable de le faire en plantant de nouveaux arbres et arbustes le long des sentiers et surtout à l'entrée de nouveaux sentiers en formation pour en freiner l'évolution.

Notez que les plus gros dommages à la surface boisée à survenir dans les dernières années sont le résultat d'une grave erreur de gestion du Parc. Au cours de la période d'un an qui s'est écoulée entre la démolition et la reconstruction du grand escalier du chemin Olmstead, une artère vitale du réseau de sentiers, des milliers d'utilisateurs et de touristes (tous piétons) ont cherché une façon alternative pour passer du belvédère au centre-ville. Le résultat fut l'évolution de nouveaux sentiers en ligne de pente et le défrichage total de la surface avoisinante du ruisseau directement à l'ouest du belvédère.

3) Freiner la détérioration des sentiers

En plus de limiter la perte de superficie boisée, il faut maintenir la qualité du réseau de sentiers. Selon plusieurs rapports sur la conservation et la détérioration des sentiers (dont un est en annexe), les 2 plus grands facteurs contribuant à l'érosion sont le nombre d'usagers et un mauvais aménagement de l'eau. Comme le nombre d'usagers ne peut qu'augmenter, il faut se concentrer sur l'aménagement de sentiers plus robustes. Ceci peut impliquer le pavage de certaines sections plus aptes à érosion, comme les pentes raides. Il faut aussi s'assurer que l'eau des fontes et des pluies s'écoule adéquatement sans jamais s'accumuler sur un sentier; le passage des usagers au travers de larges accumulations d'eau ou, pire encore, en périphérie des larges flaques, est particulièrement dommageable pour les sentiers et la surface boisée avoisinante. Il serait même recommandable d'interdire la pratique des sentiers entre le 1er avril et le 1er mai lorsque les sentiers sont à leur plus vulnérable.

Il faut être conscient que l'expansion non-contrôlée des sentiers est due au nombre croissant d'usagers, randonneurs pédestres et cyclistes. Une fois l'expansion freinée par des clôtures ou de nouveaux arbres (et la biomasse et biodiversité par ce fait protégées), il faut noter que les rapports sur l'érosion des sentiers de parcs (dont un est en annexe) partagent la conclusion que, par capita, les randonneurs, les cyclistes, et les cavaliers produisent le même impact physique. En autres mots, les différentes activités pratiquées sur les sentiers du Parc du mont Royal n'endommagent ni plus, ni moins les sentiers, et c'est le passage de tous les utilisateurs dans sa totalité qui est directement lié à la détérioration des sentiers.

4) Le cyclisme sur sentier comme activité physique

Pour les mêmes raisons qu'il est plus agréable de faire de la randonnée pédestre dans un parc boisé que dans les rues d'une ville, le cyclisme sur sentiers est devenu une activité extrêmement populaire et bien établi à travers le monde entier. Malheureusement cette activité saine n'est pas très accessible dans la grande région de Montréal car il y a peu de parcs à grande superficie. En raison de sa grande superficie boisée et de son beau réseau de sentiers, le Parc du mont Royal est un endroit idéal pour la pratique de cette activité. Plutôt que de dépenser des ressources pour tenter de limiter l'accessibilité de cette activité en pleine croissance, il serait plus productif de trouver une façon d'accommoder tous les utilisateurs du Parc, peu importe leur activité.

5) Plan de partage du réseau

Je propose donc de mettre à l'essai un système de partage du réseau, ressemblant au partage qui se fait l'hiver quand ce même réseau de sentiers est divisé en 4 pour accommoder les disciplines de la randonnée pédestre, le ski de fond traditionnel, le ski de fond à coup de patin, et la raquette. Donc comme les randonneurs partagent le réseau en

saison hivernale avec d'autres utilisateurs, les randonneurs et les cyclistes peuvent se partager le réseau durant la saison estivale.

Je propose que dans le cadre d'un projet-pilote, les boucles servant actuellement au ski de fond l'hiver soient rendues accessibles aux cyclistes le restant de l'année, et ce sur une période de 2 ans. Ceci nécessitera simplement l'installation de panneaux de signalisation indiquant quels sentiers sont à l'usage des cyclistes et la formulation d'une nouvelle politique d'accès.

6) Aspects de sécurité

Afin de maintenir la vitesse sous le seuil de 20 km/h, il est recommandable de placer par endroits stratégiques des obstacles obligeant le cycliste à ralentir, sans nécessairement faire un arrêt complet. Une façon respectueuse de l'environnement est de placer perpendiculaire au sentier deux troncs d'arbres de 25 cm de diamètre séparés d'une distance de 1 m. (Contrairement à ce que vous pourriez penser, ces obstacles seront fortement appréciés par les cyclistes car ils rehausseront l'expérience de la promenade en nature.) Et afin de minimiser les chances de collision entre cyclistes, ou entre randonneurs et cyclistes, il est recommandable d'imposer une direction de circulation aux sentiers, comme cela est déjà fait l'hiver sur les sentiers de ski de fond.

7) Défrayer les coûts d'un projet-pilote

Afin de diminuer les coûts initiaux associés à l'intégration des cyclistes, incluant le coût de nouvelles signalisations et d'aménagement d'obstacles, je propose qu'un système temporaire de permis d'accès soit être instauré. Mais une fois l'infrastructure en place financée, ce système devra être aboli. La vente d'un tel permis sera aussi le moment idéal pour éduquer les usagers par rapport aux politiques d'accès et règlements d'utilisation du Parc.

Préoccupations liées à la question 4 du formulaire de consultation

1) Terminologie inexacte et biaisée

Dans la question 4, ainsi que dans son préambule, on fait référence au "vélo hors-piste". Ceci est un terme inexact; je vous assure qu'une "piste" est obligatoire à la pratique de cette activité puisqu'il est impossible de rouler à l'extérieur d'un sentier battu s'il y a le moindre végétation. Il est donc peu probable que les cyclistes soient responsables de l'ouverture de nouveaux sentiers dans le Parc. Le terme "vélo hors-piste" implique exactement ceci, est donc par son inexactitude, biaise la question formulée. Même les termes plus acceptés de "vélo tout-terrain" et "vélo de montagne" sont inexactes, ce dernier faisant allusion à la discipline de la descente qui peut seulement être pratiquée sur des pistes de ski alpin. Le terme le plus objectif, à utiliser pour un sondage, est selon moi "cyclisme ou vélo sur sentiers".

2) Fausse affirmations et faits non-démontrés scientifiquement

En plus d'utiliser un terme péjoratif, on affirme que les vélos sont responsables de l'érosion dans le Parc ainsi que la disparition de certaines espèces végétales et animales. Tel que discuté ci-haut, la question de l'érosion est complexe; il est bon de faire la distinction entre la réduction de la surface boisée et la détérioration des sentiers, et les randonneurs et les cyclistes contribuent de façon égale par capita à ces problèmes. Je vous prie de consulter le document en annexe, un rapport d'une étude à large échelle sur l'impact des vélos dans les parcs. Et en ce qui concerne la disparition des espèces animales ou de plantes fragiles, encore là il est faux d'assumer que les cyclistes y contribuent plus que les autres utilisateurs du Parc. Les problèmes ne sont pas attribuables qu'à une seule population d'utilisateurs mais à leur ensemble, ainsi qu'à des ressources insuffisantes dédiées à l'aménagement forestier.

Finalement, la question 4 affirme que la pratique du vélo sur sentier n'est pas permise dans le Parc. Ceci est inexact puisque le cyclisme est permis sur le Chemin Olmstead.

3) Production de données invalides

La question #4 est donc irrévocablement biaisée. De ce fait, cette question ne peut être utilisée pour obtenir l'avis éclairé de la population. Les données obtenues par cette question seront nécessairement invalides et ne doivent pas être utilisées pour soutenir des décisions futures pour le Parc.

Conclusions et Résumé

La superficie totale du Parc du mont Royal doit être protégée à tout prix. Mais une attention particulière doit être apportée à la conservation de sa superficie boisée. Ceci demande plus d'aménagement forestier pour empêcher l'expansion non-contrôlée du réseau de sentiers entraînant une diminution de la biomasse. Plus de ressources sont aussi nécessaires pour entretenir les sentiers face à une population grandissante d'utilisateurs. Une meilleure gestion de l'eau des fontes et des pluies est essentielle.

Par capita, les cyclistes ne contribuent pas plus à l'érosion ni à la réduction de la biomasse que les autres utilisateurs. Le cyclisme sur sentier est une activité saine et acceptée partout à travers monde. La pratique de cette activité devrait être encouragée, surtout dans l'optique de la responsabilité sociale de promouvoir l'activité physique. Il est préférable d'intégrer la population grandissante de cyclistes que de dépenser des ressources pour lui en interdire accès.

Une façon idéale d'intégrer les cyclistes est de permettre l'accès aux sentiers réservés l'hiver au ski de fond. Ceci peut être accompli de façon économique et sécuritaire, tout en respectant l'environnement.

La question #4 du formulaire de consultation portant sur le cyclisme dans le Parc du mont Royal n'est pas objective et contient des faits non-démontrés scientifiquement. Cette question produira donc des données invalides et biaisées.

Il me fera plaisir de contribuer de mon temps pour soutenir la réalisation de l'intégration du vélo dans le Parc du mont Royal.

Louis Martineau, Ph.D.

Annexe

Titre du document: "Off-road Impacts of Mountain Bikes: A Review and Discussion"

Publié par: Department of Conservation
P.O. Box 10-420, Wellington,
New Zealand

ISBN: 0-478-01739-1

Nombre de pages: 33

Reproduit avec permission sur le site web:

<http://www.mountainbike.co.nz/politics/doc/impacts/index.htm>